

Guide-conseil des services bancaires courants



Tout ce qu'il vous faut savoir
sur nos produits et services
bancaires :

- Comptes de particulier
- Programmes de services bancaires

En vigueur le 1^{er} décembre 2011



BMO  Banque de Montréal

BMO^{MD} Banque de Montréal offre des comptes et des programmes de services bancaires qui répondent à vos besoins uniques, à chaque étape de votre vie. Il suffit de *trois étapes simples* pour trouver la solution bancaire qui vous convient :

1
ÉTAPE

Choisissez vos
comptes

2
ÉTAPE

Choisissez votre
programme

3
ÉTAPE

Passez
à l'action



Bienvenue aux services bancaires courants

Dans ce guide, vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin pour tirer le maximum de vos affaires bancaires courantes. Consultez-le pour en savoir davantage sur notre vaste gamme de produits et services qui combinent la simplicité, la commodité et la souplesse auxquelles nous avons habitué nos clients¹.

Cela dit, nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à vos questions en ligne, par téléphone ou en personne, dans n'importe laquelle de nos succursales.

¹ Certains de nos produits et services ne sont offerts qu'à nos clients. Notre capacité à les offrir est assujettie aux politiques adoptées par nos fournisseurs pour se conformer à la réglementation applicable. Dans certains cas, l'utilisation de ces services peut être restreinte, et certains clients pourraient ne pas y avoir accès. **2** Achats par carte de débit (moins les remboursements) portés à votre compte de chèques principal lié à l'un des programmes de services bancaires suivants : Performance, Privilège ou Privilège d'âge avec AIR MILES. Maximum de 40 milles de récompense par mois.

Table des matières



Nous sommes la seule banque où vous pouvez obtenir un mille de récompense AIR MILES^{MD+} par tranche de 40 \$ d'achats² réglés avec votre carte de débit, lorsque votre compte de chèques principal est votre compte principal.

Pour savoir comment tirer le maximum de vos dépenses courantes et de votre épargne, allez à bmo.com/airmiles.

Les trois étapes d'un bon départ

ÉTAPE 1

Choisissez vos comptes	2
- Compte de chèques principal	
- Compte d'épargne bonifiée	
- Compte d'épargne à taux Avantageux	
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	

ÉTAPE 2

Choisissez votre programme de services bancaires	5
- Caractéristiques des programmes	
- Services bancaires sans frais	

ÉTAPE 3

Passez à l'action	8
- Pièces d'identité exigées	
- Encaissement de chèques du gouvernement du Canada	
- Confidentialité	

Accès à vos fonds	10
-------------------------	----

Gestion de l'encaisse	12
- Relevé de compte	
- BMO Relevé unique	
- BudgetSensé BMO ^{MC}	
- Services mobiles BMO	
- Alertes BMO	
- Dépôt direct	
- Règlement de facture par prélèvement automatique	
- Protection contre les découverts	
- Service TransfertÉclair ^{MD}	
- Services aux voyageurs	

Programmes de services bancaires courants et comptes n'étant plus offerts	15
---	----

Autres services et frais	18
--------------------------------	----

Lexique	22
---------------	----

Votre satisfaction nous tient à cœur	24
--	----

Pour communiquer avec nous	Couverture arrière
----------------------------------	--------------------



1

Choisissez vos
comptes

À chaque étape de votre vie, vous avez des priorités différentes. Consultez le tableau ci-contre pour trouver le ou les **comptes de particulier** qui répondent le mieux à vos besoins uniques.

Comptes de particulier

Nous vous proposons des comptes de particulier qui vous permettent de gérer vos affaires bancaires comme bon vous semble, que vous vouliez épargner en vue d'un achat spécial, faire des opérations bancaires courantes ou investir pour votre avenir. Choisissez parmi **trois comptes de particulier** et plusieurs options pratiques¹ :

- comptes en dollars US (à l'exception du Compte d'épargne bonifiée);
- relevé mensuel regroupant tous vos comptes;
- programme d'épargne continue.

Utilisez ce tableau pour vous aider à choisir le bon compte personnel :

J'ai besoin d'un compte qui...	Compte de chèques principal <i>voir tableau ></i>	Compte d'épargne bonifiée BMO <i>voir tableau ></i>	Compte d'épargne à taux Avantageux <i>voir tableau ></i>
pourrait me permettre d'être exempté des frais mensuels de mon programme de services bancaires ²	✓		
est accessible de plusieurs façons (succursale, guichet automatique, Internet)	✓	✓	✓
verse des intérêts sur mon solde mensuel		✓	✓
prévoit un taux d'intérêt élevé sur mon solde mensuel		✓	
me permet de faire des chèques	✓		
est aussi offert en dollars US	✓		✓

	Compte de chèques principal	Compte d'épargne bonifiée	Compte d'épargne à taux Avantageux	Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
Indications	Ce compte est idéal pour les transactions bancaires courantes.	Ce compte est tout indiqué si vous pouvez maintenir un solde d'au moins 5 000 \$ et n'avez pas besoin d'accéder à vos fonds de façon régulière.	Ce compte convient aux personnes qui : <ul style="list-style-type: none"> • souhaitent faire croître leur épargne avec un taux de rendement concurrentiel; • ont besoin de pouvoir accéder à leur argent quand ils le veulent, sans que leurs fonds soient immobilisés. 	Ce compte convient aux personnes qui : <ul style="list-style-type: none"> • veulent faire fructifier leurs économies à l'abri de l'impôt.
Points saillants	Vous n'avez pas à verser les frais mensuels de votre programme de services bancaires si vous maintenez dans votre compte de chèques principal le solde minimal précisé et que ce compte est votre compte principal.	Vous obtenez notre taux d'intérêt le plus élevé offert sur un compte d'épargne.	Vous obtenez des intérêts sur chaque dollar épargné.	Vous pouvez y investir 5 000 \$ par année, et les revenus de placement sont exonérés d'impôt.
Aperçu des caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Tirage de chèques. • Consultation en ligne des chèques traités. • Un mille de récompense AIR MILES pour chaque tranche de 40 \$ des achats réglés avec votre carte de débit³. • Accès à BudgetSensé BMO^{MC}. • Compte offert en dollars CA et US⁴. • Possibilité de choisir un programme de services bancaires auquel lier le compte, de lier le compte au programme de services bancaires que vous avez déjà ou de payer à la pièce les frais associés à chacune de vos transactions (voir p. 5 et 6 pour obtenir l'information sur les programmes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un virement sans frais en ligne, au GA, par téléphone, en succursale ou par l'intermédiaire d'un agent du Centre contact clientèle à partir de votre compte chaque mois⁵. • Tous les autres débits sont assujettis à des frais de 5,00 \$ chacun. Des frais de 0,85 \$ s'appliquent aux interrogations sur les mouvements de compte effectuées à un GA ou par téléphone. • Le compte ne peut pas être lié à un programme de services bancaires assorti de frais mensuels fixes. • Compte offert en dollars CA. • Les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien de fermeture, lorsque celui-ci atteint 5 000 \$ ou plus, et sont versés chaque mois⁶. • Aucun intérêt n'est versé si le solde quotidien de fermeture est inférieur à 5 000 \$. • Accès à BudgetSensé BMO^{MC}. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des frais de transaction individuels s'appliquent; vous pouvez lier le compte à un programme de services bancaires, moyennant des frais mensuels fixes (remarque : vous pouvez aussi le lier à un programme existant, sans frais mensuels supplémentaires). • Compte offert en dollars CA et US. • Compte d'épargne traditionnel pour dépôts, retraits et virements seulement; aucun achat par carte de débit ni aucun règlement de facture n'est permis. • Les intérêts sont calculés sur le solde créditeur quotidien de fermeture du compte et versés le dernier jour ouvrable du mois⁵. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous disposez à votre guise des sommes retirées. Le CELI peut vous aider à économiser en vue de réaliser vos objectifs à court terme (par exemple, prendre des vacances) ou à long terme (financement de votre retraite ou d'études, etc.). • Accédez en tout temps à vos fonds, sans payer d'impôt (à l'exception de l'accès par carte de débit). • Aucuns frais pour les cotisations, les retraits ou les virements. • Admissibilité à la protection de la SADC. • Intérêts sur chaque dollar, calculés quotidiennement et versés mensuellement. • Relevés semestriels ou trimestriels.
Caractéristiques facultatives	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez recevoir un seul relevé mensuel détaillé pour l'ensemble de vos comptes de particulier, sans frais supplémentaires (un relevé par programme). • Retour des images de chèques (gratuit dans le cadre de certains programmes). • Possibilité de protection contre les découverts (sous réserve de critères d'admissibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez recevoir un seul relevé mensuel détaillé pour l'ensemble de vos comptes de particulier, sans frais supplémentaires (un relevé par programme). • Si vous avez d'autres besoins de placement, un représentant de BMO Banque de Montréal peut vous aider à choisir les fonds d'investissement et les placements à terme qui vous conviennent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez recevoir un seul relevé mensuel détaillé pour l'ensemble de vos comptes de particulier, sans frais supplémentaires (un relevé par programme). • Possibilité d'établir un programme d'épargne continue. • Si vous avez d'autres besoins de placement, un représentant de BMO Banque de Montréal peut vous aider à choisir les fonds d'investissement et les placements à terme qui vous conviennent. 	<p>Remarque : Les chèques libellés à soi-même ou au porteur et encaissés dans une succursale de BMO Banque de Montréal ne sont pas retournés mais figureront sur le relevé.</p> <p>Voir à la p. 15 l'information sur les comptes qui ne sont plus offerts.</p> <p>¹ Les options peuvent varier en fonction du type de compte personnel. ² Si le solde mensuel minimal précisé est maintenu. ³ Achats par carte de débit (moins les remboursements) portés à votre compte de chèques principal lié à l'un des programmes de services bancaires suivants : Performance, Privilège ou Privilège d'âge avec AIR MILES. Maximum de 40 milles de récompense par mois. Le compte de chèques principal doit être le compte principal. Le compte principal est le compte que vous avez désigné pour payer les frais bancaires (frais de programme mensuels, frais de transaction, etc.). ⁴ Si un compte en dollars US est désigné comme compte principal, tous les frais applicables au compte et au programme seront facturés en dollars US. ⁵ Les règlements de factures, les débits préautorisés, les achats par carte de débit, les virements <i>Interac</i>, les achats en ligne et les chèques ne sont pas permis sur ce compte. ⁶ Les taux d'intérêt peuvent changer de temps à autre sans préavis.</p> <p>Pour connaître les taux d'intérêt en vigueur, rendez-vous sur bmo.com/taux, composez le 1-877-225-5266 ou consultez notre personnel en succursale.</p>



Programmes de services bancaires

Quels que soient vos besoins, nous avons le **programme de services bancaires** qui vous convient et qui vous aidera à réduire vos frais au minimum tout en épargnant au maximum. Choisissez un des six programmes assortis de frais mensuels fixes peu élevés et vous pourrez y lier tous vos comptes admissibles (à concurrence de 20 comptes).

Consultez le tableau ci-dessous pour en comparer les caractéristiques, options et rabais.

ÉTAPE 2 | Choisissez votre programme de services bancaires

Maintenant que vous avez choisi le compte qui vous convient, vous pouvez faire de même pour le programme de services bancaires.

J'ai besoin d'un programme qui...	Programme Performance <i>voir tableau ></i>	Programme Privilège <i>voir tableau ></i>	Programme Plus <i>voir tableau ></i>	Programme Pratique <i>voir tableau ></i>	Programme Privilège d'âge <i>voir tableau ></i>	Programme Privilège d'âge avec AIR MILES <i>voir tableau ></i>
me permet de faire un nombre illimité de transactions , par divers modes d'accès	✓	✓			✓	✓
m'offre des services bancaires de base			✓	✓		
m'offre des services bancaires sans frais ¹ quand je maintiens un solde mensuel d'au moins...	3 000 \$	5 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	s.o.	s.o.
est assorti de services pour les voyageurs		✓			✓	✓
offre des services bancaires sans frais ¹ aux : <ul style="list-style-type: none"> • enfants • adolescents • étudiants et nouveaux diplômés • aînés 			✓ ✓ ✓		✓	
m'offre des milles de récompense AIR MILES pour les achats que je règle avec ma carte de débit	✓	✓				✓
m'offre un accès gratuit à BudgetSensé BMO SM	✓	✓	✓	✓	✓	✓

SERVICES BANCAIRES SANS FRAIS¹ et milles de récompense AIR MILES^{MD} – Voici comment les obtenir!

	À quel rabais ai-je droit?	Que dois-je faire pour l'obtenir?	Comment puis-je obtenir des milles de récompense AIR MILES avec mes achats réglés par carte de débit?
Enfants (0-12 ans) et adolescents (13-18 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Programmes Plus sans frais. Ou rabais de 9,95 \$ appliqué au programme Performance ou Privilège. 	<ul style="list-style-type: none"> Vous inscrire en succursale et fournir une preuve d'âge. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer votre rabais de 9,95 \$ au programme Performance ou Privilège.
Étudiants (19 ans ou plus)	<ul style="list-style-type: none"> Programmes Plus sans frais. Ou rabais de 9,95 \$ appliqué au programme Performance ou Privilège. 	<ul style="list-style-type: none"> Vous inscrire en succursale et fournir une preuve d'âge. Fournir chaque année, au plus tard le 1^{er} novembre, une preuve d'inscription à temps plein d'une université, d'un collège ou d'un établissement de formation professionnelle postsecondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer votre rabais de 9,95 \$ au programme Performance ou Privilège.
Nouveaux diplômés	<ul style="list-style-type: none"> Programmes Plus sans frais. Ou rabais de 9,95 \$ appliqué au programme Performance ou Privilège. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une preuve de diplôme d'études postsecondaires au plus tard le 1^{er} novembre de l'année suivant l'obtention du grade. Sinon, les frais mensuels du programme s'appliqueront automatiquement en entier. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer votre rabais de 9,95 \$ au programme Performance ou Privilège.
Aînés (60 ans ou plus)	<ul style="list-style-type: none"> Programme Privilège d'âge sans frais. Ou rabais de 13,95 \$ appliqué au programme Privilège. 	<ul style="list-style-type: none"> Vous inscrire en succursale et fournir une preuve d'âge. À 60 ans, les clients passent automatiquement au programme Privilège d'âge, à l'exception de ceux inscrits au programme Privilège, qui obtiennent un rabais de 13,95 \$ applicable aux frais mensuels du programme de 25 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> Passer au programme Privilège d'âge avec AIR MILES, moyennant des frais de 5,45 \$ par mois. Les clients inscrits au programme Privilège obtiennent automatiquement des milles de récompense.

Caractéristiques communes à tous les programmes de services bancaires

- ✓ Jusqu'à 20 comptes de particulier en dollars CA ou US (à l'exception du Compte d'épargne bonifiée), y compris vos comptes conjoints et les comptes de votre conjoint, peuvent être liés sans frais supplémentaires à votre programme (tous les comptes liés au programme sont assujettis à la limite mensuelle de transactions du programme, le cas échéant).
- ✓ Votre programme doit comporter un compte principal (en dollars CA ou US), duquel seront débités les frais mensuels du programme et les frais des transactions qui excèdent la limite mensuelle de transactions¹³.
- ✓ Vous pouvez éviter de payer les frais mensuels de certains programmes en conservant en tout temps le solde minimal requis dans votre compte de chèques principal (s'il a été désigné comme compte principal de ce programme).
- ✓ Des frais supplémentaires s'appliquent à chaque transaction qui excède la limite mensuelle de transactions de votre programme (voir la grille des caractéristiques des programmes de services bancaires).
- ✓ Tous les programmes de services bancaires, à l'exception de ceux destinés aux adolescents (13-18 ans), aux étudiants et aux nouveaux diplômés¹⁴, comprennent un relevé ou un livret par mois¹⁵. Chaque relevé de compte ou livret additionnel est assujéti à des frais mensuels de 2 \$.
- ✓ Vous pouvez lier votre compte AccèsPlus^{MD} de BMO Ligne d'action^{MD} ou votre compte de particulier L'Accès BMO Nesbitt Burns^{MD} à votre programme de services bancaires existant. Les transactions de débit et les interrogations sur les mouvements de compte effectuées dans ces comptes seront incluses dans la limite mensuelle de transactions de votre programme.

1 Vous devez payer tous les frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans votre programme de services bancaires. 2 Ne comprend pas les frais exigés aux guichets automatiques autres que ceux de BMO Banque de Montréal. 3 Sous réserve de la limite mensuelle de transactions. 4 Les chèques libellés à soi-même ou au porteur et encaissés dans une succursale de BMO Banque de Montréal peuvent ne pas être retournés mais figureront sur votre relevé. 5 N'est plus offert qu'aux clients déjà titulaires d'un compte; les taux d'intérêt en vigueur s'appliquent. 6 Offerte uniquement aux clients admissibles; les taux d'intérêt en vigueur s'appliquent. 7 Aucuns frais par article ne s'appliquent tant que vous ne dépassez pas la limite autorisée de votre Réserve-crédit personnelle. 8 S'applique aux achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro. D'autres frais de transaction ou de réseau peuvent s'appliquer. 9 Pour transférer des fonds, vous devez inscrire chaque compte et chaque institution financière où vous désirez transférer les fonds. L'inscription peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables. 10 Activation par téléphone requise. Veuillez composer le 1-866-520-8828. Les modalités sont fournies au moment de l'activation. Certaines limites et exclusions s'appliquent. Cette offre comprend ce qui suit : assurance interruption ou report de voyage : 2 000 \$ par personne; assurance retard de vol : 500 \$ par personne; assurance bagages et effets personnels : 750 \$ par personne; aide à la préparation du voyage. 11 Un solde minimal peut être exigé. 12 Si un compte en dollars US est désigné comme compte principal, tous les frais applicables au programme (ainsi que les frais par article excédentaire) seront facturés en dollars US. 13 Les frais de programme et de transaction applicables aux comptes en dollars US sont prélevés en dollars US. 14 Les programmes de services bancaires à frais réduits destinés aux adolescents, aux étudiants et aux nouveaux diplômés offrent des relevés électroniques. Des frais de 2 \$ par mois s'appliquent aux relevés papier. 15 Les livrets ne sont plus offerts avec les nouveaux comptes.

^{MD} FRV : fonds de revenu viager, FRII : fonds de revenu de retraite immobilisé, CRI : compte de retraite immobilisé, REEF : régime enregistré d'épargne-études.



Établissement d'un compte de particulier

Le processus est simple et rapide. Si vous devez vous présenter en succursale pour l'établissement de votre compte de particulier, apportez deux pièces d'identité de la liste ci-dessous.

3 ÉTAPE

Passez à
l'action

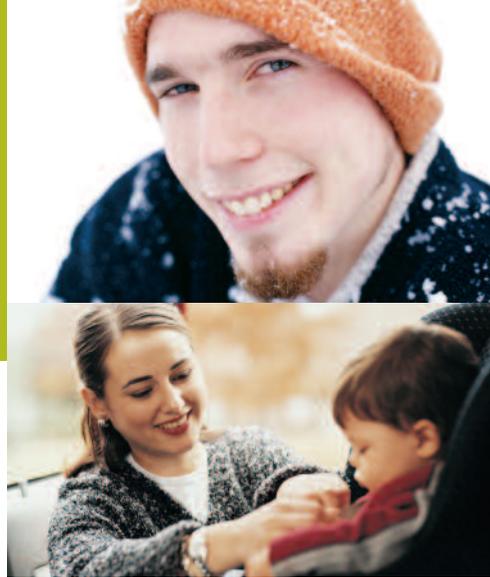
Pièces d'identité exigées pour l'établissement d'un compte de particulier

IMPORTANT : Vous devez présenter au moins une des pièces d'identité de la partie A.

Si vous avez une seule pièce d'identité de la partie A, *et aucune de la partie B*, vous pourrez faire confirmer votre identité par un client en règle de la Banque ou par une personne de bonne réputation au sein du milieu où se trouve la succursale. Les pièces d'identité doivent être valides (non expirées) et originales, et ne pas être endommagées de façon importante. S'ils ne figurent pas sur les pièces d'identité présentées, vous devrez aussi fournir les renseignements suivants : votre adresse, votre emploi et votre date de naissance. Si la Banque a des soupçons raisonnables quant à votre identité, vous devrez présenter une pièce d'identité de la partie A qui comporte votre photographie et votre signature.

Partie A

- Permis de conduire (temporaire ou permanent) valide, délivré par une province ou un territoire du Canada¹
- Passeport canadien valide
- Certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation sous la forme d'un document ou d'une carte, sauf un document commémoratif
- Carte de résident permanent et formulaire IMM 1000, IMM 1442 ou IMM 5292 de Citoyenneté et Immigration Canada
- Extrait de naissance délivré au Canada
- Carte d'assurance sociale délivrée par le gouvernement du Canada
- Carte de la sécurité de la vieillesse délivrée par le gouvernement du Canada (avec le nom et le NAS embossés sur la carte)
- Certificat du statut d'Indien délivré par le gouvernement du Canada
- Carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale, si la loi provinciale ou territoriale en permet l'utilisation à des fins d'identification
- Document ou carte délivré par l'une des autorités suivantes ou toute entité qui lui succède, qui comporte votre photographie et votre signature :
 - Insurance Corporation of British Columbia
 - Alberta Registries
 - British Columbia Identification (BCID)
 - Saskatchewan Government Insurance
 - Department of Service Nova Scotia and Municipal Relations
 - Department of Transportation and Public Works de la province de l'Île-du-Prince-Édouard
 - Services Nouveau-Brunswick
 - Department of Government Services and Lands de la province de Terre-Neuve-et-Labrador
 - Ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest
 - Ministère du Gouvernement communautaire et des Transports du territoire du Nunavut
 - Carte d'identité Plus du Manitoba
 - Carte d'identité du Manitoba
 - Carte-photo de l'Ontario



Partie B

Votre nom doit figurer sur toute pièce d'identité de cette partie :

- Carte d'identité d'employé avec photo délivrée par un employeur reconnu
- Carte bancaire signée émise par une institution financière membre de l'Association canadienne des paiements (ACP)
- Carte de crédit signée émise par une institution financière membre de l'ACP
- Carte de client avec photo et signature délivrée par l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
- Carte d'identité d'étudiant² avec photo, numéro d'étudiant et code barres délivrée par une université ou un collège canadiens
- Passeport étranger valide
- Permis de conduire étranger avec nom et numéro d'identification

Pour connaître la procédure à suivre en cas de différend, reportez-vous à la page 24.

Encaissement de chèques du gouvernement du Canada (pour les non-clients de BMO Banque de Montréal)

Si vous n'êtes pas client de BMO Banque de Montréal, nous encaisserons un chèque (d'une valeur maximale de 1 500 \$) émis par le gouvernement du Canada et libellé à votre nom sur présentation :

- de deux pièces d'identité des parties A ou B;
- d'une pièce d'identité des parties A ou B si votre identité est confirmée par un client en règle de la Banque ou par une personne réputée du milieu où se trouve la succursale;
- d'une pièce d'identité des parties A ou B avec photo et signature.

Pour connaître la procédure à suivre en cas de différend, reportez-vous à la page 24.

Retenue de fonds

Pour obtenir des renseignements à ce sujet, consultez la brochure *Conventions relatives aux services bancaires courants*.

Confidentialité

BMO Banque de Montréal s'est depuis toujours engagée à respecter et à protéger la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'elle détient sur ses clients. Si, en affaires, le respect du caractère confidentiel des renseignements personnels est souhaitable, dans le secteur bancaire, il est essentiel. Pour obtenir plus de précisions sur notre engagement à cet égard, consultez bmo.com/francais/privacy.



Accès à vos fonds

Vous pouvez faire vos transactions bancaires quand, où et comme vous le voulez.

Carte de débit BMO

Avec votre carte de débit BMO, vous pouvez accéder à vos comptes en tout temps à un guichet automatique, par achat réglé par carte de débit, par téléphone, par Internet et, bien sûr, à n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal.



Services en succursale

Partout au pays, vous trouverez plus de 900 succursales BMO qui vous offrent une vaste gamme de services financiers et des heures d'ouverture pratiques.

Services bancaires en ligne et par téléphone

Nos services bancaires en ligne et par téléphone sont simples et pratiques. Un simple coup de fil¹ ou quelques clics de souris vous donnent accès à notre éventail complet de services et de produits financiers, peu importe l'heure et le jour. De plus, les agents du Centre contact clientèle BMO peuvent répondre à toutes vos questions et vous prodiguer des conseils financiers professionnels adaptés à vos besoins bancaires courants, de crédit et de placement.

Outre vos transactions bancaires courantes (comme les règlements de factures, les virements de fonds et les interrogations de soldes

et de mouvements des comptes), vous pouvez :

- transférer de l'argent par l'entremise du service Virement *Interac*;
- commander des chèques de voyage et des devises;
- ouvrir un compte bancaire;
- demander un prêt personnel ou hypothécaire;
- établir un relevé consolidé pour vos services bancaires courants;
- commander des chèques, mettre votre adresse à jour ou demander une opposition au paiement d'un chèque;
- rehausser le niveau de sécurité en ligne en téléchargeant Trusteer Rapport, une solution efficace contre la fraude et le vol d'identité, offerte sans frais.

Pour vous inscrire aux services bancaires en ligne et par téléphone :

- allez à bmo.com et cliquez sur Services bancaires en ligne;
- composez le 1-877-225-5266;
- rendez-vous à une succursale de BMO Banque de Montréal.

Guichets automatiques

Les guichets Instabanque^{MD} de BMO Banque de Montréal sont pratiques pour faire des retraits en espèces, connaître vos soldes les plus récents, effectuer des dépôts, virer des fonds et

payer des factures. Vous pouvez également y mettre votre livret à jour ou imprimer la liste de vos dernières transactions. Vous pouvez aussi utiliser votre carte de débit BMO pour retirer de l'argent aux guichets *Interac* au Canada ou aux guichets affichant le symbole Cirrus^{MD} ou Maestro^{MD} à l'étranger. Tous nos guichets Instabanque sont assortis d'une fonction audio pour que nos clients aveugles ou malvoyants puissent effectuer leurs transactions bancaires.

Achats par carte de débit

Pourquoi avoir une grosse somme d'argent sur vous? Au Canada, vous pouvez régler vos achats par carte de débit chez les commerçants affichant le symbole Paiement direct *Interac*. À l'extérieur du pays, recherchez le symbole du réseau Maestro ou de tout autre réseau que nous mettons à votre disposition.

Virement *Interac*^{MD}*

Le service Virement *Interac* offert par BMO Banque de Montréal vous permet d'envoyer ou de recevoir de l'argent rapidement, en toute sécurité. Vous pouvez notamment :

- envoyer de l'argent à vos enfants qui fréquentent une école loin de la maison;
- rembourser une somme due à un ami, un collègue, un parent ou un voisin;

¹ Entre minuit et 7 h, les services téléphoniques sont réservés aux situations d'urgence, comme le signalement du vol de votre carte de débit BMO ou la réactivation de l'accès aux services bancaires en ligne après une interruption prévue du service. ² Pour tous les détails concernant vos obligations et vos responsabilités, reportez-vous à la Convention de services bancaires et autres services électroniques de la Banque de Montréal. ³ Le destinataire doit détenir un compte bancaire auprès d'une institution financière ayant des activités au Canada et avoir une adresse au Canada. ⁴ Les destinataires peuvent recevoir les fonds instantanément et gratuitement s'ils les déposent en ligne dans un compte bancaire établi auprès d'une institution financière canadienne participante. ⁵ La banque destinataire peut exiger des frais de la personne qui reçoit les fonds. ⁶ BMO Banque de Montréal peut imputer des frais pour les demandes de suivi. Adressez-vous à votre succursale pour connaître les frais en vigueur.



Garantie à 100 %
des services
bancaires en ligne

Les services bancaires en ligne BMO sont offerts avec notre garantie à 100 % des services bancaires en ligne couvrant toute perte dans le cas peu probable d'opérations bancaires non autorisées effectuées sur le site de BMO².

- virer de l'argent à un compte que vous détenez dans une autre institution financière;
- contribuer à un cadeau de groupe (réceptions-cadeaux précédant une naissance, un mariage, etc.).

Avantages

Facile à utiliser – Il suffit d'être inscrit aux services bancaires en ligne et de connaître l'adresse de courriel³ du destinataire.

Pratique – Ce service est un moyen pratique et rapide d'envoyer et de recevoir de l'argent⁴.

Sûr – Ce service bénéficie du même niveau de sécurité que toutes les autres transactions bancaires en ligne.

L'argent n'est pas envoyé par courriel : celui-ci sert uniquement à aviser le destinataire.

postel^{MC}

Consultez et réglez vos factures grâce aux services bancaires en ligne BMO et à postel, le service de livraison de courrier en ligne offert sans frais par la Société canadienne des postes. Recevez, payez, imprimez et archivez plus de 200 factures de compagnies de téléphone, d'électricité, de câble, de cartes de crédit, et autres, et tout cela en ligne! Pour en savoir plus et pour vous inscrire au service postel, ouvrez une session bancaire en ligne sur bmo.com, sélectionnez l'onglet Règlements de factures et cliquez sur Consultez les factures (postel).

Interac en ligne

Grâce au service *Interac* en ligne, vous pouvez régler vos achats en ligne avec votre carte de débit BMO et faire prélever les fonds de votre compte de BMO Banque de Montréal. Sûr et

facile à utiliser, ce service vous relie directement avec nos services bancaires en ligne pour terminer la transaction. Les achats réglés de cette manière sont considérés comme des achats par carte de débit et vous permettent d'accumuler des milles de récompenses AIR MILES.

Avantages

Facilité – Si vous êtes inscrit à nos services bancaires en ligne, vous pouvez utiliser *Interac* en ligne dès maintenant.

Choix – Vous avez un moyen supplémentaire pour payer vos achats par Internet.

Confidentialité – Vos renseignements financiers, numéro de carte ou données d'ouverture de session ne sont pas transmis au cybercommerçant.

Sécurité – *Interac* en ligne bénéficie du même niveau de sécurité et de confidentialité que les autres transactions bancaires effectuées en ligne.

Frais pour le service Virements de fonds mondiaux BMO^{5,6}

COMPTE EXPÉDITEUR	BANQUE DESTINATAIRE	FRAIS POUR LE SERVICE VIREMENTS DE FONDS MONDIAUX BMO
Avec un programme de services bancaires	Millennium bcp	7,50 \$
	Autre banque au Portugal	25,00 \$
Sans programme de services bancaires	Millennium bcp	12,50 \$
	Autre banque au Portugal	35,00 \$

Virements de fonds mondiaux BMO

Si vous êtes client des services bancaires aux particuliers, vous pouvez utiliser le service Virements de fonds mondiaux BMO pour transférer de l'argent dans un compte bancaire au Portugal. C'est simple et rapide : les fonds se mettent en route aussitôt que vous les déposez dans le compte désigné à cette fin. Ce service vous est offert non seulement en succursale mais aussi aux guichets automatiques de BMO Banque de Montréal, par téléphone et sur bmo.com. Si vous adhérez à un

programme de services bancaires, les frais relatifs aux virements sont réduits.

Grâce à notre entente de tarification préférentielle avec la banque Millennium bcp, virer des sommes à cette banque coûte moins cher qu'à n'importe quelle autre institution financière au Portugal. Demandez-nous quelles autres banques portugaises acceptent les fonds transférés au moyen du service Virements de fonds mondiaux BMO.



Gestion de l'encaisse

Il n'a jamais été aussi facile de voir où va son argent. Vous pouvez maintenant suivre les mouvements de vos comptes, virer des fonds et gérer votre argent comme vous le voulez, sans sacrifier vos précieux moments de loisir.

Des relevés de compte consolidés aux règlements de factures par prélèvement automatique, en passant par la protection contre les découverts et la Marge-crédit, nous mettons tout en œuvre pour que nos services bancaires s'adaptent à vos besoins courants.

Relevé de compte

Vous pouvez regrouper l'ensemble de vos comptes de particulier dans un même relevé mensuel consolidé. Vous obtenez une liste détaillée des soldes et des transactions de chacun de vos comptes de chèques, d'épargne ou en dollars US, ce qui vous permet de gérer vos finances plus facilement!

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour faire regrouper vos comptes dans un même relevé, passez à votre succursale, allez à bmo.com ou composez le 1-877-225-5266.

Passez en mode électronique!

Vous pouvez faire un geste pour l'environnement.

Nous vous offrons la possibilité de ne plus recevoir d'exemplaires papier de vos relevés de compte de particulier¹. Pour cesser de recevoir des relevés papier, rendez-vous en succursale ou, mieux encore, ouvrez une session sur le site des services bancaires en ligne, cliquez sur l'onglet Comptes et programmes, puis sur l'onglet Relevés bancaires, et choisissez l'option de relevés électroniques. Si vous n'êtes pas encore inscrit aux services bancaires en ligne, demandez votre accès sans tarder sur bmo.com.

De plus, vous pouvez consulter vos images de chèques par l'intermédiaire des services bancaires en ligne.

BMO Relevé unique

BMO Relevé unique est un service de gestion de l'encaisse qui vous permet d'avoir une vue d'ensemble de vos finances personnelles. Il s'adresse aux clients qui détiennent un minimum de 25 000 \$ en fonds d'investissement BMO ou en placements à terme BMO, ou dans une combinaison des deux.



Tous les renseignements dont vous avez besoin pour accéder aux services à la clientèle

Un sommaire présentant le solde de chacun de vos comptes

Des nouvelles et des renseignements bancaires, ainsi que des conseils pour améliorer l'efficacité de vos opérations bancaires

Une liste détaillée des transactions dans chacun de vos comptes

¹ Un compte bancaire principal en dollars CA doit être désigné pour pouvoir regrouper les relevés. L'option de retour des images de chèques est disponible uniquement sur le compte principal du relevé consolidé.
² Comprend les relevés des comptes de particulier, tels que le compte de chèques principal, le compte de chèques à intérêts, le compte d'épargne à taux Avantageux et le Compte d'épargne bonifiée. Si vous choisissez de ne plus recevoir de relevés papier, vous n'obtiendrez plus de retours d'images de chèques chaque mois. Si nous utilisons vos relevés de services bancaires courants pour communiquer avec vous au sujet d'autres ententes de crédit que vous avez avec la Banque, vous ne pourrez pas mettre fin aux relevés papier. Si vous êtes dans cette situation, nous vous en informons.

Il vous offre :

- un relevé global de vos placements à terme BMO, de vos fonds d'investissement BMO et de vos comptes de particulier de BMO Banque de Montréal;
- le soutien d'un directeur – Services financiers qui peut répondre à vos questions et vous conseiller pour vos placements;
- un examen initial de vos placements pour vérifier que votre programme d'investissement correspond à vos objectifs;
- l'accès en ligne aux renseignements contenus dans votre Relevé unique BMO et la possibilité d'acheter en ligne des parts de fonds d'investissement BMO ainsi que des placements à terme BMO.

Pour en savoir plus ou pour vous inscrire au service BMO Relevé unique, composez le 1-877-225-5266 ou consultez le site bmo.com/releve_unique.

BudgetSensé BMO^{MC}

Il existe maintenant un moyen de voir, de suivre et de gérer plus efficacement votre argent pour savoir combien vous épargnez et quelles sont vos dépenses – d'un seul et même endroit.

- Regroupez vos transactions.
- Établissez vos objectifs d'épargne et vos budgets.
- Connaissez mieux vos habitudes d'achat.

- Personnalisez l'outil et naviguez dans un environnement sécurisé.
- Utilisez la section Collectivité pour comparer vos dépenses à celles d'autres clients dont la situation ressemble à la vôtre.

BudgetSensé BMO est offert sans frais aux clients des services bancaires en ligne BMO. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir une autre session ou d'utiliser un autre mot de passe. Pour prendre le contrôle de vos finances courantes et réaliser vos objectifs financiers plus rapidement, vous cliquez sur l'onglet BudgetSensé BMO sur le site des services bancaires en ligne.

Si vous n'êtes pas encore inscrit aux services bancaires en ligne, demandez votre accès sans tarder sur bmo.com.

Services mobiles BMO

Les clients des services bancaires en ligne admissibles sont automatiquement inscrits aux Services mobiles BMO, une nouvelle façon pour les particuliers et les petites entreprises de s'occuper de leurs affaires bancaires.

Les utilisateurs des Services mobiles BMO peuvent connaître leurs soldes, voir l'historique de leurs comptes et virer des fonds en déplacement. Bientôt, vous pourrez également régler des factures et utiliser le service Virement *Interac* à partir de votre appareil mobile.

Alertes BMO

Les clients des services bancaires aux particuliers de BMO Banque de Montréal peuvent maintenant demander à recevoir des alertes qui les informeront d'activités liées à leur carte de débit, à leur carte MasterCard et à leurs comptes de dépôt. Ces alertes peuvent être envoyées par message texte, par courriel, à votre appareil mobile avec accès Internet et par notification Push à votre iPhone.

Voici les alertes déjà offertes :

- **Alerte solde peu élevé** – lorsque le solde de votre compte descend sous la barre du montant que vous aurez précisé.
- **Alerte retrait** – si un retrait dépassant le montant que vous aurez précisé est effectué dans votre compte.
- **Alerte dépôt** – lorsque qu'un dépôt dépassant le montant que vous aurez précisé est effectué dans votre compte.
- **Alerte de sécurité carte de débit** – lorsque des activités suspectes sont associées à votre carte de débit BMO.

D'autres alertes seront offertes ultérieurement.

Dépôt direct

Le dépôt direct vous permet d'avoir accès à votre argent dès qu'il est déposé dans votre compte. La plupart des employeurs et des organismes gouvernementaux utilisent ce service pour les paies et les prestations. Une

fois le service établi, les fonds sont automatiquement déposés dans votre compte.

Règlement de facture par prélèvement automatique

Il n'existe aucune façon plus simple de payer vos factures. Une fois le prélèvement automatique établi auprès de l'émetteur de facture, le montant de cette dernière sera automatiquement prélevé de votre compte à l'échéance. Communiquez avec vos émetteurs de factures ou passez en succursale pour en savoir plus.

Protection contre les découverts

Vous pourriez à l'occasion avoir besoin d'un privilège de découvert. Cette protection peut être comparée à un parachute financier qui viendrait vous dépanner quand vous avez besoin d'un peu de crédit supplémentaire pour couvrir un chèque ou un règlement de facture qui aurait dépassé la limite de vos finances. Nous offrons deux options de protection de découvert :

1. Virement de fonds en cas de découvert

- Vous établissez à l'avance les conditions de virement des fonds disponibles d'un de vos comptes,

de votre compte MasterCard BMO ou de votre Marge-crédit.

- Des frais de virement par article s'appliquent lorsque vous utilisez ce service et s'ajoutent aux frais de transaction de débit (aucuns frais de virement par article si vous êtes inscrit au programme Plus, Performance, Privilège, Privilège d'âge ou Privilège d'âge avec AIR MILES).

2. Réserve-crédit personnelle (RCP)

- Protection de découvert de 500 \$ à 2 500 \$, aux taux d'intérêt en vigueur!
- Si vous désirez une protection contre les découverts supérieure à 2 500 \$, envisagez d'établir une Marge-crédit assortie du service de virement de fonds en cas de découvert!
- Aucuns frais par article, à condition que vous ne dépassiez pas la limite de découvert autorisée.
- Exonération des frais mensuels habituels si vous êtes inscrit au programme Plus, Performance, Privilège, Privilège d'âge ou Privilège d'âge avec AIR MILES.

Service TransfertÉclair²

TransfertÉclair est un service **gratuit** offert à tous nos clients. Vous pouvez

l'utiliser pour transférer dans vos comptes BMO nouveaux ou existants (sauf le compte d'épargne à taux Avantageux et le Compte d'épargne bonifiée) un nombre illimité de prélèvements automatiques (comme les paiements automatiques de factures) et de dépôts directs (dépôts automatiques de revenus de placements, par exemple) actuellement effectués dans les comptes que vous détenez auprès d'une autre institution financière. Vous pouvez également bénéficier d'une aide pour transférer chez nous les soldes que vous avez ailleurs.

Services aux voyageurs

Les Services aux voyageurs sont offerts dans toutes nos succursales. Peu importe l'heure et le jour, vous y avez aussi accès par l'intermédiaire des services bancaires en ligne ou par téléphone.

• Chèques de voyage

Offrez-vous la tranquillité d'esprit en achetant des chèques de voyage American Express^{MD†}.

• Devises

Obtenez un taux de change sûr et équitable à l'achat de vos devises.

• Assurance voyage

Facile à obtenir, pratique et abordable*.

¹ Sous réserve de l'approbation du crédit. ² Le service TransfertÉclair ne peut être utilisé pour les dépôts effectués par l'Agence du revenu du Canada. Plusieurs fournisseurs, y compris certaines institutions financières, n'acceptent pas le service TransfertÉclair pour le transfert de certains articles (comme les chèques de paie); ceux qui l'acceptent peuvent demander aux clients une confirmation du transfert.

* Les clients peuvent demander la Protection voyage facultative offerte en vertu des programmes Privilège d'âge et Privilège d'âge avec AIR MILES par téléphone seulement.



Programmes de services bancaires courants et comptes n'étant plus offerts

L'information qui suit s'adresse uniquement aux clients qui sont déjà titulaires d'un des programmes ou des comptes indiqués. Passez à une succursale de BMO Banque de Montréal pour découvrir comment notre éventail actuel de produits pourrait mieux répondre à vos besoins en matière de services bancaires.

Privilège de découvert occasionnel (PDO)

Des frais de 5,00 \$ par article s'appliquent (à moins que le programme offre une exonération de ces frais¹). Les intérêts sont calculés selon les taux d'intérêt de découvert en vigueur.

Compte de chèques à intérêts

Le compte de chèques à intérêts n'est plus offert aux nouveaux clients, et les comptes existants ne peuvent pas être transférés d'une succursale BMO à l'autre.

Exonération de frais

L'information qui suit ne vaut que pour les comptes existants qui permettent l'exonération des frais si le solde mensuel minimal déterminé est maintenu. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte est par la suite lié à un programme de services bancaires ou s'il est converti en un autre compte ou transféré dans un autre compte (par exemple, si le client passe d'un compte de chèques à intérêts à un compte de chèques principal).

Compte	Solde minimal
Compte de chèques à intérêts ²	1 500 \$

Exonération des frais de tenue de compte

L'information qui suit ne vaut que pour les comptes existants qui permettent l'exonération des frais de tenue de compte moyennant un solde de 200 \$³. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte est par la suite lié à un programme de services bancaires ou s'il est converti en un autre compte.

Compte	Solde minimal
Compte de chèques à intérêts ²	200 \$

Exonération des frais mensuels du programme

L'information qui suit ne vaut que pour les comptes existants pour lesquels une exonération des frais liés au programme Maxi-Service classique ou supérieur est offerte si le solde mensuel minimal précisé est maintenu. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte est lié par la suite à un programme de services bancaires ou s'il est converti en un autre compte.

Programme	Compte de chèques à intérêts ²
Maxi-Service classique ⁴	10 000 \$
Maxi-Service supérieur ⁴	15 000 \$

¹ Il n'y a pas de frais par article pour les programmes suivants : Plus, Maxi-Service classique, r@ccourci, Performance, Maxi-Service supérieur, Privilège, Privilège d'âge et Privilège d'âge avec AIR MILES. ² Seulement pour les comptes de chèques à intérêts, qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi-Épargne. ³ Des frais de tenue de compte de 1,00 \$ par mois sont exigés pour les comptes dans lesquels le solde mensuel minimal n'est pas maintenu. ⁴ Ces programmes ne sont plus offerts.

Programmes de services bancaires courants n'étant plus offerts

L'information qui suit ne vaut que pour les programmes de services bancaires existants qui ne sont plus offerts. Ces caractéristiques cesseront d'être valides advenant un changement de programme.

	Instabanque Plus	Maxi-Service classique	r@ccourci	Maxi-Service supérieur
Transactions bancaires courantes <ul style="list-style-type: none"> • Limite mensuelle de transactions (y compris les interrogations sur les mouvements de compte) • Nombre mensuel de transactions de débit aux GA d'autres institutions du réseau <i>Interac</i>¹ • Nombre mensuel de Virements <i>Interac</i>² • Option de retour des images de chèques • Règlement de facture avec assistance, sans frais supplémentaires 	20 libre-service	50	60 libre-service	70
			4	4
		2	2	2
	✓	✓	✓	✓
		✓		✓
Protection additionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Virement de fonds en cas de découvert entre les comptes de particulier liés au programme, sans frais supplémentaires • Protection de découvert sur les comptes de chèques en dollars US en règle, à concurrence de 50 \$ US • Réserve-crédit personnelle (à concurrence de 2 500 \$) sans frais mensuels ni frais par article • Privilège de découvert occasionnel³ (à concurrence de 500 \$) sur un compte lié au programme, sans frais par article 		✓	✓	✓
		✓	✓	✓
		✓	✓	✓
		✓	✓	✓
Services aux voyageurs <ul style="list-style-type: none"> • Aucuns frais pour l'achat de chèques de voyage traditionnels à une signature • International : nombre mensuel de transactions de débit dans les GA d'autres institutions du réseau Cirrus¹ • International : transactions d'achat par carte de débit auprès des commerçants membres du réseau Maestro⁴ (nombre de transactions assujéti à la limite mensuelle de transactions du programme choisi) • Taux de change préférentiel à l'achat ou à la vente de dollars US (maximum de 5 000 \$ US par transaction) • Règlement de facture en dollars US ou virement de fonds en dollars US à un compte établi dans une institution financière américaine par l'intermédiaire des services bancaires par téléphone 	✓	✓	✓	✓
			2	2
		✓	✓	✓
			✓	✓
			✓	✓
Autres caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> • Frais pour les transactions de débit ou les interrogations sur les mouvements de compte avec assistance (par article) • Frais pour les transactions de débit ou les interrogations sur les mouvements de compte excédant la limite mensuelle de transactions (par article) 	1,00 \$	Sans frais	1,00 \$	Sans frais
	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
Frais mensuels du programme <ul style="list-style-type: none"> • Exonération des frais du programme si le solde mensuel minimal du compte de chèques principal est maintenu • Exonération des frais du programme si le solde mensuel minimal du compte de chèques à intérêts est maintenu⁵ 	7,00 \$	12,00 \$	12,00 \$	15,00 \$
	2 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
	S. O.	10 000 \$	S. O.	15 000 \$

¹ Ne comprend pas les frais exigés aux guichets automatiques autres que ceux de BMO Banque de Montréal.

² Sous réserve de la limite mensuelle de transactions du programme.

³ N'est plus offert. Réserve aux clients déjà titulaires d'un compte. Les taux d'intérêt en vigueur s'appliquent.

⁴ S'applique aux achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro. D'autres frais de transaction ou de réseau peuvent s'appliquer.

⁵ Seulement pour les comptes de chèques à intérêts, qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi-Épargne.



Autres services et frais

Voici un aperçu de nos différents services bancaires courants ainsi que des frais qui y sont reliés.

FRAIS DE TRANSACTION

Les frais de transaction ci-dessous s'appliquent à tous les comptes de particulier, sauf si ces derniers sont liés à un programme de services bancaires.

Services	Compte de chèques principal	Compte de chèques à intérêts ³	Compte d'épargne à taux Avantageux	Compte d'épargne bonifiée ⁴
Transactions libre-service				
Électroniques (par article)				
Prélèvement automatique ou règlement de facture par prélèvement automatique	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	5,00 \$ ⁵
Achat par carte de débit ¹	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Débit <i>Interac</i> en ligne	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Au GA (par article)				
Retrait d'espèces	1,00 \$	1,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Virement de fonds	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	5,00 \$ ⁵
Règlement de facture par voie électronique	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Interrogation sur les mouvements de compte	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	0,85 \$
Par téléphone (par article)				
Virement de fonds	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	5,00 \$ ⁵
Règlement de facture	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Interrogation sur les mouvements de compte	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	0,85 \$
En ligne/services bancaires mobiles (par article)				
Virement de fonds	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	5,00 \$ ⁵
Règlement de facture	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Chèque tiré sur un compte (par article)	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Transactions avec assistance				
Au GA (par article)				
Règlement de facture sur support papier	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Succursale/agent du Centre contact clientèle BMO (par article)				
Retrait	1,00 \$	1,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Virement de fonds	1,00 \$	1,00 \$	1,25 \$	5,00 \$ ⁵
Règlement de facture ²	1,00 \$	1,00 \$	Sans objet	Sans objet
Interrogation sur les mouvements de compte	1,00 \$	1,00 \$	1,25 \$	5,00 \$
Autres services				
Relevé de compte ou livret (par mois) ⁶	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	Sans frais

Les frais applicables aux comptes en dollars US sont prélevés en dollars US. **1** D'autres frais peuvent être facturés par le commerçant pour l'utilisation d'un appareil de point de vente. **2** Des frais de manutention de 1,50 \$ peuvent s'appliquer. **3** Cette information est destinée aux clients déjà titulaires d'un compte. **4** Ce compte ne peut être lié à un programme de services bancaires. **5** Vous avez droit chaque mois, sans frais, à un règlement de facture par prélèvement automatique/débit ou virement de fonds en provenance du compte par GA, par téléphone, en ligne, par services bancaires mobiles, en succursale, par l'intermédiaire d'un agent du Centre contact clientèle ou par virement automatique entre deux comptes de BMO Banque de Montréal. Des frais de 5 \$ sont exigés pour chaque transaction additionnelle. **6** Aucun relevé ni livret gratuit n'est compris avec les programmes de services bancaires à frais réduits destinés aux adolescents, aux étudiants et aux nouveaux diplômés.

AUTRES SERVICES ET FRAIS

Les frais ci-après s'ajoutent aux frais de transaction et aux frais mensuels des programmes de services bancaires. Certains peuvent être inclus dans les frais mensuels de nos programmes de services bancaires.

	Par article		Par article
Comptes		Ordres de virement ou de paiement	
Frais de manutention pour le règlement de factures (Transaction avec assistance)	1,50 \$	(en sus des frais de transaction de débit)	
Confirmation de solde	10,00 \$	Établissement ou modification d'un ordre permanent (paiement ou virement régulier à partir d'un ou de plusieurs comptes d'une même monnaie ou entre ceux-ci), sauf dans le cadre d'un programme d'épargne continue ¹	4,50 \$
Relevé de compte intérimaire		Instructions téléphoniques acceptées par la succursale	4,00 \$
Remis en succursale, posté ou télécopié	5,00 \$	Transfert du solde du compte à une autre institution financière	20,00 \$
Recherche ou copie d'un article de compte de particulier (par ex. relevé, pièce justificative, reçu de transaction, suivi de chèque)	5,00 \$	Chèques²	
Fermeture d'un compte dans les 90 jours suivant son ouverture	20,00 \$	Retour des images de chèques (frais mensuels)	2,50 \$
Avis de compte dormant		Certification d'un chèque	
Si vous accusez réception de l'avis dans un délai de 60 jours	sans frais	À la demande de l'émetteur	15,00 \$
Après 60 jours :		À la demande d'une personne autre que l'émetteur	20,00 \$
Avis après 2 ans	20,00 \$	Opposition au paiement d'un chèque	
Avis après 5 ans	30,00 \$	Un seul chèque	12,50 \$
Soldes non réclamés :		Série de chèques (en ordre séquentiel, par demande)	20,00 \$
Transfert à la Banque du Canada après 10 ans	40,00 \$	Chèque traité pour un non-titulaire de compte de particulier (à l'exception des chèques du gouvernement du Canada)	5,00 \$
Garde pour dépôt d'un article postdaté	3,00 \$		

Les frais applicables aux comptes en dollars US, ainsi que les frais pour des services offerts en dollars US, sont prélevés en dollars US. Même si elles sont déposées dans un compte en dollars US, les pièces de monnaie américaines seront réputées avoir la même valeur que des pièces de monnaie canadiennes. **1** Aucuns frais ne sont exigés si le virement est effectué dans le cadre d'un programme d'épargne automatique ou de cotisation périodique à un fonds d'investissement, à un REER ou à un compte d'épargne. **2** Les frais associés à l'impression de chèques pour un compte de particulier varient selon le nombre et le type de chèques choisis.

Autres services et frais (suite)

	Par article		Par article
Chèque en devise¹			
Article déposé dans un compte en dollars CA (à l'exception des chèques de voyage American Express ^{MD††})	5,00 \$		
Article tiré sur un compte en dollars CA	10,00 \$		
Retour d'un article sans provision (chèque, prélèvement automatique ou règlement de facture par prélèvement automatique)			
	42,50 \$		
Article envoyé en recouvrement²			
Chèque de 250 \$ CA et moins	15,00 \$		
Chèque de plus de 250 \$ CA	0,125 % du montant du chèque, min. 25,00 \$ et max. 200,00 \$		
Protection de découvert			
Virement de fonds en cas de découvert			
Frais par virement (en sus des frais de transaction de débit)	5,00 \$		
Réserve-crédit personnelle³ (RCP)			
Frais mensuels fixes	2,50 \$		
Commission de découvert par article (CDPA)			
Chaque article qui crée ou hausse le découvert ⁴	5,00 \$		
Ne s'applique pas aux montants inclus dans la RCP (si le découvert excède la limite de la RCP, les frais s'ajoutent aux frais mensuels fixes ³)			
Envoi d'argent à des tiers			
Virement <i>Interac</i>	1,50 \$		
Mandat ou traite bancaire ^{5,6,7} (n'importe quelle monnaie offerte)	7,50 \$		
Chèque officiel	5,00 \$		
Chèques-cadeaux American Express			
Commission applicable au total de l'achat	3,00 %		
Virements télégraphiques⁸			
Réception de fonds (les frais exigés par la banque qui effectue le transfert doivent être payés par l'expéditeur des fonds)	14,00 \$		
Transfert de fonds (de la valeur transférée)	0,20 %		
Frais minimaux	15,00 \$		
Frais maximaux	125,00 \$		
Plus les frais de communication	10,00 \$		
Services financiers aux voyageurs			
Achat et vente de devises			
Devises américaines par un non-titulaire de compte de BMO Banque de Montréal	2,50 \$		
Achat de diverses devises			
– Livraison à une succursale ⁹	5,00 \$		
– Livraison à une adresse canadienne ⁹	8,50 \$		
Vente de diverses devises	5,00 \$		

1 Les articles en devise déposés puis retournés peuvent subir une perte de change en raison des fluctuations du taux de change. **2** L'autre institution financière peut exiger certains frais connexes. Nous pouvons réclamer les frais d'un tiers ou nos frais remboursables, tels que les frais de livraison. Nous nous réservons le droit d'imposer des frais relativement aux articles reçus en recouvrement. **3** Les intérêts sont facturés au taux en vigueur pour les découverts. **4** BMO Banque de Montréal porte les chèques aux comptes dans l'ordre où elle les reçoit par l'intermédiaire du système de compensation. Les commissions de découvert par article sont imputées dans le même ordre. **5** BMO Banque de Montréal ou les autres institutions financières peuvent exiger des frais additionnels pour le remboursement ou le remplacement d'un mandat ou d'une traite bancaire perdue ou volée. **6** L'institution financière réceptrice peut imputer des frais. **7** Les mandats et les traites bancaires en dollars US sont offerts sans frais lorsqu'ils sont achetés par l'intermédiaire d'un compte de particulier en dollars US. **8** Les autres institutions financières peuvent imputer des frais d'envoi et de réception de virements télégraphiques. Des frais autres que ceux de BMO Banque de Montréal peuvent s'appliquer aux demandes de renseignements ou de suivi. Renseignez-vous en succursale. **9** Frais pour chaque tranche de 5 000 \$ ou moins (équivalent CA) de devises diverses commandées.

	Par article	Par article
Achat de chèques de voyage		
Commission (applicable au total de l'achat et dans la monnaie des chèques de voyage achetés)	1,25 %	
Commission applicable aux Chèques pour deux ^{MCT†} en dollars US (sur le montant total de l'achat)	1,75 %	
Frais minimaux (par achat)	3,00 \$	
Encaissement d'un chèque de voyage		
Encaissement d'un chèque de voyage par un non-titulaire de compte de BMO Banque de Montréal (à l'exception des chèques de voyage American Express)	3,00 \$	
Frais de livraison à l'achat de chèques de voyage et de devises par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne et par téléphone		
Livraison à une adresse canadienne	8,50 \$	
Compartiments de coffre¹		
Frais de location annuels :		
Petit	45,00 \$	
Moyen	60,00 \$	
Grand	125,00 \$	
Très grand	200,00 \$	
Super grand	300,00 \$	
Remarque : TPS, TVH et TVQ en sus, s'il y a lieu. N° de TPS et TVH de BMO Banque de Montréal : R100390095. N° de TVQ : 1000042494		
Accès aux comptes par l'intermédiaire de réseaux autres que ceux de BMO Banque de Montréal²		
Retraits à des GA autres que ceux de BMO Banque de Montréal		
Au Canada (réseau <i>Interac</i>)	1,50 \$	
Aux États-Unis ³	3,00 \$	
À l'extérieur du Canada et des États-Unis (réseaux Cirrus et Maestro ³)	5,00 \$	
Achat par carte de débit		
À l'extérieur du Canada ⁴	Sans frais additionnels	
Régimes enregistrés		
Des frais de 50 \$ (plus taxes) peuvent s'appliquer à l'encaissement ou au transfert vers une autre institution d'une partie ou de la totalité d'un régime enregistré.		
Frais de service		
Advenant une augmentation des frais indiqués dans le présent document, les modifications à la liste tarifaire seront envoyées aux clients recevant un relevé de compte de particulier 30 jours avant leur entrée en vigueur. Des avis de modification seront affichés en succursale et dans les aires de guichets Instabanque 60 jours avant l'entrée en vigueur des modifications.		
Taxes		
Les services assujettis à la taxe fédérale sur les produits et services ou à la taxe de vente provinciale sont indiqués comme tels. Dans ce cas, le montant de taxe payé figurera séparément sur les relevés, les reçus, etc.		
Taux d'intérêt sur les dépôts		
Les taux d'intérêt peuvent changer; vous pouvez obtenir les taux en vigueur en vous adressant à l'une des succursales de BMO Banque de Montréal, par Internet à bmo.com ou en appelant le Centre contact clientèle BMO au 1-877-225-5266. Les taux d'intérêt indiqués sont annuels.		

Les frais applicables aux comptes en dollars US sont prélevés en dollars US. **1** Les différentes tailles ne sont pas toutes offertes dans chacune des succursales. Des frais associés à des services connexes s'appliquent. **2** Les opérateurs des dispositifs autres que ceux de BMO Banque de Montréal peuvent imputer leurs propres frais de transaction. **3** Les frais ne s'appliquent pas aux guichets BMO Harris Bank du réseau Cirrus. **4** S'applique aux achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro. D'autres frais de transaction ou de réseau peuvent s'appliquer.



Lexique

Qu'est-ce que ça veut dire? Pour vous y retrouver, voici un petit lexique de certains des termes utilisés dans ce guide.

Achat par carte de débit : tout achat réglé avec des fonds débités directement de votre compte bancaire au moyen de votre carte de débit BMO et du service de paiement direct *Interac* ou *Maestro*.

Chèque : toute référence dans le présent document au mot « chèque » ou à l'expression « retour des images de chèques » peut viser le chèque original ou une image imprimée ou électronique de l'original.

Compte de particulier ou compte : tout compte de chèques ou d'épargne de particulier que vous détenez à BMO Banque de Montréal.

Compte principal : compte de particulier que vous avez désigné, duquel les frais mensuels associés à votre programme de services bancaires et les frais applicables aux transactions excédentaires doivent être prélevés.

Exonération des frais mensuels du programme : exemption des frais mensuels associés à un programme de services bancaires si un solde minimal précisé est maintenu durant tout le mois dans un compte de chèques principal désigné comme compte principal. Les transactions de débit

exédant la limite mensuelle de transactions NE SONT PAS couvertes par l'exonération des frais mensuels du programme.

Interac en ligne : service grâce auquel vous pouvez régler directement de votre compte bancaire les achats que vous faites dans des cybercommerces participants. Vous utilisez le même numéro de carte et le même mot de passe que vous utilisez normalement pour les services bancaires en ligne, et les fonds sont prélevés du compte de votre choix parmi les comptes de dépôt liés à votre carte de débit BMO.

Interrogation sur les mouvements de compte : toute demande d'un client pour une liste des transactions récentes.

Limite mensuelle de transactions : nombre maximal de transactions de débit et d'interrogations sur les mouvements de compte (à l'exception des interrogations sur les mouvements de compte effectuées en ligne) incluses dans un programme de services bancaires.

Prélèvement automatique ou règlement de facture par prélèvement automatique : tout virement, ou débit automatisé pour le règlement de facture, à partir d'un compte de particulier, autorisé par vous et devant avoir lieu à une date précise.

Programme de services bancaires ou Programme : ensemble de services offerts globalement, moyennant des frais mensuels fixes.

Règlement de facture par voie électronique à un GA : transaction de règlement de facture à un guichet Instabanque qui ne requiert pas l'insertion d'un talon de facture.

Règlement de facture sur support papier à un GA : transaction de règlement de facture à un guichet Instabanque qui requiert l'insertion d'un talon de facture.

Transaction avec assistance : toute transaction de débit ou interrogation sur les mouvements de compte effectuée avec l'aide d'un membre du personnel, que ce soit en succursale ou par l'intermédiaire du Centre contact clientèle BMO, ou tout règlement de facture sur support papier à un GA.

Transaction de débit : toute transaction de débit portée à un compte de particulier au moyen de tout mode d'accès : notamment les chèques, les retraits d'espèces, les règlements de factures, les achats par carte de débit, les virements de fonds, les prélèvements automatiques et les règlements de factures par prélèvement automatique.

Transaction du client : transaction demandée par un client à l'égard de son compte, comme un virement de fonds, un dépôt ou un retrait. Un compte est désigné comme étant inactif si aucune transaction du client à l'égard du compte n'est enregistrée pendant une période de 90 jours.

Transaction libre-service : a) toute transaction de débit par chèque; b) toute transaction de débit (à l'exception des règlements de factures sur support papier à un GA) ou toute interrogation sur les mouvements de compte effectuée par l'intermédiaire de modes d'accès électroniques

uniquement, dont : les guichets Instabanque et tout autre guichet automatique autorisé, les achats par carte de débit, les services bancaires en ligne ou par téléphone (sans l'aide d'un agent du Centre contact clientèle BMO), les prélèvements automatiques ou les règlements de factures par prélèvement automatique et tout autre mode d'accès électronique analogue que nous pourrions proposer.

Virement *Interac* : service bancaire en ligne qui permet aux particuliers d'envoyer et de recevoir des fonds par voie électronique de façon instantanée et sûre. Les fonds peuvent être envoyés par l'entremise des services bancaires en ligne à toute personne ayant une adresse de courriel et un compte bancaire au Canada. Le destinataire est avisé par courriel que des fonds ont été transférés à son intention et qu'il doit les déposer dans son compte bancaire. Pour ce faire, il n'a qu'à suivre les liens et les instructions qui lui sont fournis.

Votre satisfaction nous tient à cœur

Résolution des différends

Nous vous encourageons à nous signaler tout différend pour que nous puissions le résoudre rapidement, efficacement et professionnellement. Votre confiance est pour nous de la plus haute importance.

1. Parlez avec un représentant à la succursale ou au bureau d'où émane le différend ou avec lequel vous faites généralement affaire. Si vous n'obtenez pas satisfaction, faites appel au directeur ou au superviseur.

Autrement, vous pouvez communiquer avec le :

**Centre contact clientèle
BMO Banque de Montréal**

Tél. : 1-877-225-5266

ATS : 1-866-889-0889

Visitez : bmo.com

2. Si, après avoir suivi l'étape 1, le différend n'est pas résolu, signalez-le au cadre supérieur de l'unité concernée :

Vice-président régional

BMO Banque de Montréal

(votre succursale pourra vous donner les coordonnées)

ou

**Président et chef de la direction
Services bancaires aux particuliers
et aux entreprises**

BMO Groupe financier

P. O. Box 1, First Canadian Place
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Tél. : 1-800-372-5111

Télé. : 416-927-6658

**Direction, Protection des
renseignements personnels,
BMO Groupe financier**

Si le différend concerne la confidentialité de vos renseignements personnels et qu'il n'est toujours pas résolu après avoir suivi les étapes 1 et 2, vous pouvez communiquer avec la direction, Protection des renseignements personnels :

BMO Groupe financier

Chef de la confidentialité

1 First Canadian Place, P. O. Box 150
Toronto (Ontario) M5X 1H3

Si vous n'obtenez toujours pas satisfaction, vous pouvez communiquer avec le :

**Bureau du commissaire à la
protection de la vie privée
du Canada**

112 Kent Street

Ottawa (Ontario) K1A 1H3

Tél. : 1-800-282-1376

privcom.gc.ca

3. Si, après avoir suivi les étapes 1 et 2, le différend n'est toujours pas résolu, signalez-le à l'ombudsman de BMO Groupe financier. Celui-ci a pour mandat d'examiner de façon indépendante le problème que vous avez soulevé et de faire, dans un délai raisonnable, une recommandation non contraignante basée sur l'équité, l'intégrité et le respect.

L'ombudsman ne s'occupe pas :

- des politiques d'octroi de crédit ou des décisions en matière de gestion du risque de la Banque;
- des taux d'intérêt, des frais de gestion ou des autres frais qui s'appliquent à tous les clients;
- des affaires qui sont déjà devant les tribunaux.

**Ombudsman de BMO Groupe
financier**

55 Bloor Street West, 8th Floor
Toronto (Ontario) M4W 3N5

Tél. : 1-800-371-2541

Télé. : 1-800-766-8029

Courriel :

bmo.ombudsman@bmo.com

Visitez : bmo.com

4. Communiquez avec l'ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Après l'étape 3, vous pouvez communiquer avec l'OSBI dans les 180 jours pour un examen plus poussé du différend. L'OSBI est un service indépendant de résolution de différends concernant les services bancaires et d'investissement. Nous vous conseillons de suivre toutes les étapes de la procédure de résolution de différends de BMO Groupe financier avant de vous adresser à l'OSBI. Cependant, si vous nous faites parvenir une plainte et que vous êtes insatisfait de notre réponse, vous pouvez transférer votre plainte à l'OSBI 90 jours après la date à laquelle nous l'avons reçue, conformément à l'étape 2.

L'OSBI n'est pas un organisme de réglementation et ne joue pas le rôle de défenseur des consommateurs ni des sociétés du secteur. Les services qu'il offre sont gratuits pour les consommateurs.

Ombudsman des services bancaires et d'investissement

401 Bay St., Suite 1505, P. O. Box 5
Toronto (Ontario) M5H 2Y4

Tél. : 1-888-451-4519

Télé. : 1-888-422-2865

Courriel : ombudsman@obsi.ca

Visitez : www.obsi.ca

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'ACFC est l'organisme qui encadre les institutions financières de régime fédéral pour s'assurer qu'elles appliquent les lois fédérales sur la protection des consommateurs ainsi que les engagements volontaires et les codes de conduite. Par exemple, elle veille à ce que les institutions financières informent les consommateurs de leurs pratiques concernant le règlement des plaintes, des frais et des taux d'intérêt qui se rapportent à leurs produits et services et des fermetures de succursale. Si vous désirez porter plainte relativement à un manquement potentiel à une loi en matière de protection des consommateurs, à un engagement volontaire ou à un code d'éthique relié à un compte bancaire ou à des produits de crédit ou d'assurance, vous pouvez en faire part à l'ACFC, aux coordonnées suivantes :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Tél. (français) : 1-866-461-ACFC (2232)

Tél. (anglais) : 1-866-461-FCAC (3222)

Télé. : 1-866-814-2224

Pour obtenir la liste des lois fédérales sur la protection des consommateurs, des engagements volontaires et des codes de conduite, consultez le site Internet de l'ACFC à l'adresse www.acfc-fcac-gc.ca.

BMO Banque de Montréal est un nom commercial utilisé par la Banque de Montréal.

^{MD/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

^{MD*} MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Incorporated. La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée de MasterCard International Inc., de la marque déposée d'Interac Inc. et de la marque déposée de Cirrus System Inc.

^{MD**} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. Membre du FCPE.

^{MD†} Nesbitt Burns est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence.

^{MD†} La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque de commerce Maestro de Maestro International Incorporated.

^{MD†/MCT†} Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Inc. et par la Banque de Montréal.

^{MD††/MCT††} Marques de commerce d'American Express Company.

^{MD†} Marque de commerce de la Société canadienne des postes, utilisée sous licence.

Pour communiquer avec nous

Nous désirons que vos transactions bancaires soient aussi faciles à faire et à comprendre que possible. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.

Vous pouvez communiquer avec nous :

Par téléphone, au 1-877-225-5266

Par Internet, sur bmo.com/particuliers

En personne, dans une succursale de BMO Banque de Montréal

Services complémentaires



Accès en fauteuil roulant : BMO Banque de Montréal peut vous indiquer l'emplacement de la succursale la plus proche accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Pour vous prévaloir de ce service, appelez au numéro indiqué ci-dessus.



Appareil téléscripteur : BMO Banque de Montréal dispose d'un appareil téléscripteur (ATS) pour venir en aide aux personnes sourdes ou malentendantes. Pour vous prévaloir de ce service, composez le 1-866-889-0889.

Perte ou vol de votre carte de débit BMO

Si votre carte de débit BMO est perdue ou volée, avisez-nous le plus rapidement possible (dans les 24 heures). Durant les heures ouvrables, appelez la succursale de BMO Banque de Montréal la plus proche. En dehors des heures ouvrables, communiquez avec un agent du Centre contact clientèle BMO au 1-877-225-5266.



5061216 (12/11)